



## Autodéclaration pour le producteur de biomasse agricole

Version : 0 (fr)  
Date de l'événement :  
04/11/2024

### Identité de l'agriculteur

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse de l'exploitation : \_\_\_\_\_

Type de cultures concernées (veuillez lister) : \_\_\_\_\_

Superficie totale (ha) : \_\_\_\_\_

Numéro CAP <sup>1</sup>: \_\_\_\_\_

Année de la campagne : \_\_\_\_\_

Coordonnées GPS (facultatif) : \_\_\_\_\_

### Je déclare (cases à cocher) :

		Oui	NA
1	Que la biomasse provient de terres cultivées qui étaient déjà classées comme telles avant le 01.01.2008. Il ne provient pas non plus d'aires protégées (2BSXtra-STD-01) qui ont été converties en terres cultivées après le 01.01.2008. Si des modifications autorisées de l'affectation des sols ont été apportées après le 01.01.2008, les zones respectives ont été explicitement exclues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Que la biomasse provient de terres situées à l'intérieur d'aires protégées (zones de conservation de la nature seulement, pas des zones de conservation de l'eau) où l'agriculture est autorisée. Les exigences relatives aux zones protégées ont été respectées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Le respect des critères de conditionnalité pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Garder à disposition (pendant 5 ans ou plus si cela est exigé par l'autorité nationale compétente), à des fins contractuelles, tous les registres permettant de démontrer la véracité de cette déclaration et donc la durabilité de ma production agricole selon la certification 2BSXtra.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Informier le premier point de rassemblement de tout changement ultérieur, concernant les évolutions de ma parcelle et les différents critères de durabilité de mes cultures.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Remarque :** Avec cette déclaration, l'agriculteur reconnaît que les auditeurs des organismes de certification ou de 2BS ou d'un État membre peuvent venir vérifier sur place si les exigences pertinentes stipulées dans la certification 2BSXtra ont été satisfaites. Des preuves des exigences ci-dessus doivent être fournies au cours de l'audit et/ou sur demande.

Dans la situation où les exigences sont indiquées comme non respectées (par exemple, documents indisponibles ou incomplets), l'agriculteur s'expose à une dévalorisation insoutenable de ses approvisionnements.

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature

<sup>1</sup> Applicable uniquement pour les pays européens